

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 10 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-072 à 24-084 incluse	24	07	02	31
Pour la délibération n°24-085	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-086 à 24-097 incluse	24	07	02	30
Pour la délibération n°24-098	23	07	03	30
Pour la délibération n°24-099 à 24-100 incluse	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-101 à 24-109 incluse	24	07	02	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mmes ROUZÉE, OUADAH Adjoints, M. JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LEMAN, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

8

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. Daniel GERMAIN
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Maryline MICHAUD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT : M. SAVY, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-100 Achat de 4 parcelles à Monlogement27 pour la construction de la fabrique des solutions dans le cadre de l'opération ANRU les Acacias - La Londe - Les Oiseaux

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

19 SEP. 2024

19 SEP. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-100-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-100-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

N° 24-100

**ACHAT DE 4 PARCELLES À MONLOGEMENT27 POUR LA
CONSTRUCTION DE LA FABRIQUE DES SOLUTIONS DANS LE
CADRE DE L'OPÉRATION ANRU LES ACACIAS - LA LONDE -
LES OISEAUX**

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Louviers est engagée dans un programme de rénovation urbaine dans les quartiers les Acacias la Londe les Oiseaux, au côté de nombreux partenaires dont l'Agglomération Seine-Eure et le bailleur social MonLogement27.

Dans le cadre de cette opération, il est prévu la construction de nouveaux équipements publics, dont celui dénommé « Fabrique des Solutions » et la requalification des espaces publics.

La Fabrique des Solutions regroupe au sein d'un même établissement, le centre social pastel, le CCAS, la Caf et l'UTAS du Département de l'Eure.

MonLogement27, aujourd'hui a déjà réalisé la démolition de deux immeubles dénommés Ill et Sambre, implantés sur les parcelles dont le rachat par la Ville est l'objet de la présente délibération.

La Ville et MonLogement27 ont délégué au titre de leurs compétences respectives la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux à l'Agglomération Seine-Eure pour la requalification des espaces publics.

A ce titre, l'ensemble des partenaires réunis autour du programme de l'ANRU ont retenu l'aménagement d'un parvis sur l'avenue François Mitterrand permettant une ouverture du quartier vers l'espace urbain, et notamment l'avenue Winston Churchill desservie par un bus à haut niveau de service.

Aussi, pour permettre la construction de la Fabrique des Solutions et l'aménagement du parvis, MonLogement27 a proposé à la Ville de Louviers la cession des parcelles AT 444, 452, 453 et 616 pour une surface de 4 800 m² pour un montant de 14 388 € net vendeur. Tous les frais (en particulier les frais de notaire) inhérents à cette cession resteront à la charge de la Ville.

A signature de l'acte, dans l'attente de la finalisation des programmes de travaux, les parcelles acquises seront intégrées au patrimoine privé de la Ville.

A l'achèvement des travaux, un classement dans le domaine public sera proposé en fonction des usages.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29, L.2241-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2111-1, L.2141-1, L.2211-1 et L.2221-2,

Considérant le plan cadastral de la propriété,

APPROUVE l'achat selon les conditions définies par l'offre de cession,

PRECISE que tous les frais inhérents à cet achat (notamment frais de notaire) seront à la charge de la Ville ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants et tout autre document s'y rapportant ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes procédures foncières nécessaires pour la réalisation des deux opérations « Fabrique des Solutions » et requalification des espaces publics.

DIT que les sommes correspondantes seront inscrites sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Mme Anne TERLEZ et M. Daniel GERMAIN intéressés ne prennent pas part au vote

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

